

## **fr** 1. Dénomination du médicament vétérinaire

Vigiphos 10% ad us. vet., solution injectable

## 2. Composition qualitative et quantitative

1 ml de solution injectable contient :

### Substances actives :

Butafofanum	100 mg
Cyanocobalaminum (Vitaminum B <sub>12</sub> )	50 µg
Excipient :	
Alcool benzylicus	10 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. Forme pharmaceutique

Solution injectable claire, rouge à rougeâtre

## 4. Informations cliniques

### 4.1. Espèces cibles

Cheval, bovin, mouton, chèvre, porc, chien, chat, animaux à fourrure et volaille

### 4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Pour la stimulation du métabolisme chez les bovins, les chevaux, les porcs, les moutons, les chèvres, les chiens, les chats, les animaux à fourrure et les volailles.

- Troubles de la croissance et de l'alimentation chez les jeunes animaux des suites de maladies liées à l'élevage
- Prophylaxie de la stérilité et des maladies puerpérales et soutien du traitement de la stérilité
- Tétanies et parésies, en addition au traitement avec calcium et magnésium
- Comme tonique lors d'efforts excessifs ou d'épuisement

### 4.3. Contre-indications

Aucune

### 4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune

### 4.5. Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à l'un des composants devraient éviter tout contact avec le médicament vétérinaire. Le médicament vétérinaire peut générer de légères irritations

de la peau et des yeux. Pour cette raison, une exposition de la peau et des yeux doit être évitée. En cas de contact avec la peau et/ou les yeux, rincer abondamment avec de l'eau.

### 4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun connu

En cas d'effets indésirables, notamment d'effets ne figurant pas sous cette rubrique, déclarez-les à l'adresse [vetvigilance@swissmedic.ch](mailto:vetvigilance@swissmedic.ch).

### 4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Peut être utilisé au cours de la gestation, la lactation et en période de ponte.

### 4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue

### 4.9. Posologie et voie d'administration

Administration intraveineuse, intramusculaire ou sous-cutanée

Administer dans les cas aigus :

<i>Cheval, bovin :</i>	5 - 25 ml
<i>Poulain, veau :</i>	5 - 12 ml
<i>Ovin, caprin :</i>	2.5 - 5 ml
<i>Agneau :</i>	1.5 - 2.5 ml
<i>Porcin :</i>	2.5 - 10 ml
<i>Porcelet non sevré :</i>	1 - 2.5 ml
<i>Chien, chat, animaux à fourrure :</i>	0.5 - 5 ml
<i>Volaille :</i>	1 ml

Répétition quotidienne en cas de besoin

En cas de maladie chronique, administrer répétitivement la moitié de la dose avec un intervalle de 3 à 5 jours entre les administrations.

### 4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

### 4.11. Temps d'attente

*Bovins, moutons, chèvres, chevaux :*

• Lait, tissus comestibles :	0 jour
<i>Porcs :</i>	
• Tissus comestibles :	0 jour
<i>Volailles :</i>	
• Œufs, tissus comestibles :	0 jour

## 5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : autres produits minéraux, butafofan

Code ATCvet : QA12CX91

### 5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Vitaphos contient un composé organique phosphoré sans être un produit alimentaire. Celui-ci peut avoir une influence positive sur le processus d'assimilation dans le corps et est, par conséquent, aussi qualifié d'assimilateur. De plus, le phosphore sous cette forme (100 ml contiennent 1.73 g de phosphore) est rapidement éliminé après le déploiement de son action stimulante sur les différents processus du métabolisme.

En raison de sa teneur en vitamine B<sub>12</sub>, Vitaphos favorise le métabolisme des protéines, des glucides et des lipides.

La cyanocobalamine est un coenzyme dans la biosynthèse du glucose à partir du propionate. Elle sert également de cofacteur d'enzymes qui jouent un rôle important dans la synthèse des acides gras. La cyanocobalamine (vitamine B<sub>12</sub>) est importante pour le maintien d'une hématopoïèse normale, la protection du foie, le maintien des tissus musculaires, pour une peau saine, ainsi que pour le métabolisme du cerveau et du pancréas.

La cyanocobalamine fait partie des vitamines B hydrosolubles synthétisées par la flore microbienne dans le tube digestif des animaux domestiques (pré-estomac et gros intestin). En raison des besoins propres des microbes, la synthèse ne couvre généralement pas les besoins de l'organisme animal. Des symptômes de carence prononcés n'apparaissent que rarement, même en cas d'apport insuffisant de cyanocobalamine.

Le butafosfan est une source organique de phosphore pour le métabolisme des animaux et, en tant que tel, il est notamment important pour le métabolisme énergétique. Il joue un rôle important dans la photoogénèse, car la plupart des produits intermédiaires de ce processus doivent être phosphorylés. D'autres effets pharmacologiques directs du butafosfan, qui vont au-delà d'une simple substitution du phosphore, sont postulés.

Le mécanisme d'action exact de la combinaison de cyanocobalamine et de butafosfan n'a pas encore été entièrement élucidé. De nombreux effets sur le métabolisme des acides gras chez les bovins, y compris des taux sériques réduits de substances liées à la cétose comme les acides gras libres et l'acide β-hydroxybutyrique, ont été observés dans des études cliniques pour l'association cyanocobalamine et butafosfan.

### 5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après une administration intraveineuse unique chez les bovins, le butafosfan, un composé de phosphore organique, se distribue en quelques minutes dans l'espace extravasculaire et est rapidement éliminé de l'organisme sous forme inchangée.

La demi-vie d'élimination est de 83 minutes. Dans les 12 heures suivant l'administration intraveineuse, 70 à 90% de la dose sont éliminés par voie rénale et 1% par voie fécale. Dans le lait, le butafosfan n'est retrouvé qu'à l'état de traces. Les concentrations maximales 12 à 24 heures après l'administration intraveineuse de 560 mg de butafosfan/100 kg de poids corporel atteignent en moyenne 270 ng/ml. Aucune dégradation métabolique n'a été mise en évidence.

Le métabolisme de la cyanocobalamine est complexe et étroitement lié au métabolisme de l'acide folique et de l'acide ascorbique. La vitamine B<sub>12</sub> est stockée en quantités significatives dans le foie, mais aussi dans les reins, le cœur, la rate et le cerveau. La demi-vie de la

vitamine B<sub>12</sub> dans les tissus est de 32 jours. Chez les ruminants, la vitamine B<sub>12</sub> est principalement excrétée dans les fèces et en petites quantités dans l'urine.

### 5.3. Propriétés environnementales

Pas de données disponibles

### 6. Informations pharmaceutiques

#### 6.1. Liste des excipients

Alcohol benzylicus  
Natrii hydroxidum  
Aqua ad iniectionem

#### 6.2. Incompatibilités majeures

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

#### 6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 4 ans

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours

#### 6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (15 – 25 °C). Protéger de la lumière.

#### 6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon en verre brun de 100 ml avec bouchon et capsule en aluminium dans une boîte pliante

#### 6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

### 7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Dr. E. Graeb AG  
Rehhagstrasse 83, 3018 Berne  
Tél. : 031 980 27 27 | Fax : 031 980 27 28  
info@graeb.com

### 8. Numéros d'autorisation de mise sur le marché

Swissmedic 67309 001 10% 100 ml  
Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

### 9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

Date de première autorisation : 17.12.2019  
Date du dernier renouvellement : 20.02.2024

### 10. Date de mise à jour du texte

07.05.2024

### Interdiction de vente, délivrance et/ou d'utilisation

Sans objet